

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 mars 2024**

Convocation du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Rémi CADOUX, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Catherine LALINDE, Vincent LAGUILLAUMIE, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL,


Absents et excusés : Sandrine BUSILLET, Samuel CARRET, Agnès MARANZONI, Cindy MARLIN.

Absents : Joëlle ARNAUD.

Pouvoir : Samuel CARRET a donné pouvoir à Hubert MARECHAL

Sandrine BUSILLET a donné pouvoir à Catherine LALINDE

M. Hubert MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

 Ordre du jour :

- **A)** Vote du compte administratif 2023
- **B)** Approbation du compte de gestion 2023
- **C)** Affectation du résultat 2023
- **D)** Application de la fongibilité des crédits
- **E)** Questions diverses

La séance débute à 19h15.

Le compte-rendu du 04 mars sera validé au prochain conseil.

### **A) Vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat**

Mme le Maire laisse la parole à H. MARECHAL qui présente les postes de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement.

H. MARECHAL expose la synthèse du compte administratif section fonctionnement et d'investissement en faisant apparaître l'historique des dépenses et des recettes réelles ainsi que l'affectation du résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la commune comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses 2023	149 530.96	532 251.37	681 782.33
Recettes 2023	212 487.42	729 256	941 743.42
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	62 956.46	197 004.63	259 961.09
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	254 599.05	0	254 599.05
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2023</b>	317 555.51	197 004.63	514 560.14
RESTES À RÉALISER	Pas de restes à réaliser		
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2023</b>	317 555.51	197 004.63	514 560.14

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 197 004,63 €
- Un excédent d'investissement de : 62 956,46 €

DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- Excédent antérieur reporté de la section d'investissement (001) : 317 555,51 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 197 004,63 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire remercie Hubert MARECHAL pour le travail effectué.

## **B) Approbation du compte de gestion 2023**

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la trésorerie municipale pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **C) Application de la fongibilité des crédits**

Mme le Maire informe le conseil que le passage à la nomenclature comptable M57 amène à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser

sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **D) Questions diverses.**

**Mutuelle Communale :** Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a pris contact avec M. BERTHOUD (président des maires de Savoie et membre du bureau des maires de France) au sujet des mutuelles communales.

Le contrat avec la mutuelle « entre nous » ne prévoit pas de clause d'exclusivité.

Pour la mise à disposition de la salle, il semble équitable de la proposer au même prix que les associations extérieures soit 60 €.

Mme le Maire a donc fait part à la mutuelle communale de notre souci d'équité, et celle-ci lui a répondu qu'elle accepterait d'utiliser la salle moyennant un tarif horaire.

JF DUBONNET propose un forfait à 60 € par jour d'utilisation.

C. LALINDE demande si la mutuelle viendra une fois par trimestre.

V. LAGUILLAUMIE répond que celle-ci devrait venir une fois par mois et en fonction des demandes des administrés. On peut leur proposer de payer pour 12 présentations (c'est-à-dire une fois par mois).

C. LALINDE indique qu'il est préférable de fixer le prix à 60 € la séance.

Mme le Maire prend note des demandes des élus et en parlera directement avec la mutuelle.

**Terrain de pétanque :** L'agent technique a fait un marquage. Nous avons une contrainte supplémentaire car un réseau d'eau pluviale passant sous l'emplacement est cassé. Grand Chambéry est venu constater le dommage. L'agent technique propose de déplacer le conduit le long du chemin existant et de faire évacuer l'eau dans une autre canalisation à proximité.

**Nettoyage des chemins ruraux :** un groupe de bénévoles accompagné par Mme le maire est allé faire un repérage des chemins à nettoyer. Un avenant au contrat avec notre compagnie d'assurance sera souscrit afin que les bénévoles qui travailleront sur le nettoyage soient couverts.

Le chemin rural de la Charrière sera remis prioritairement en état, il permet un accès vers le jet d'eau en partant de la combe et de faire une boucle avec le chemin de Chabran. Il a aujourd'hui pratiquement disparu. D'autres chemins dans le même secteur pourront être remis en état en fonction du nombre de bénévoles et de l'avancée du nettoyage.

Rendez-vous est donné le **13 avril**.

**Repas intergénérationnel :** Mme le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un repas partagé intergénérationnel (bénéficiaires du portage actuels et anciens) à la cantine une fois par mois. Cette initiative a démarré le 19 mars avec 5 anciens inscrits.

Le résultat a été très satisfaisant aussi bien pour les anciens que pour les enfants.

Le prochain repas aura lieu le 9 avril.

**Dépôts sauvages :** Mme le Maire a reçu un mail d'un administré se plaignant de gros dépôts sauvages près de son domicile route de Lyon. Mme le Maire prendra contact avec celui-ci. Les élus signalent la présence de divers dépôts sauvages sur toute la commune.

**Terrain de l'église et Hôtel la Cascade :** Les élus ont eu un entretien avec le président de Cristal Habitat concernant l'hôtel de la Cascade et le terrain en face de l'église afin qu'ils nous proposent des idées de constructions possibles sur ces emplacements.

Les élus ont rencontré d'autres bailleurs sociaux pour le terrain de l'église, sans avoir eu de retour pour le moment.

Le prochain rendez-vous au sujet du terrain de l'église aura lieu le 29 avril avec Au Bercaïl.

**Compost :** la plateforme pour accueillir le composteur a été préparé par l'agent technique et les 3 bacs seront installés dans les 2 prochaines semaines par Grand Chambéry. S. ERB, référente du site, explique le fonctionnement du compostage.

**Commission des finances :** 02 avril 19h00

**Réunion nouveaux habitants :** 31 mai 18h30

**Conseils Municipaux :**

- 15 avril 2024 à 19h00
- 06 mai 2024 à 19h00
- 03 juin 2024 à 19h00
- 10 juillet 2024 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.